

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 26/2017

Séance du 21 octobre 2017

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS - VIREMENT DE CREDITS.

Nombre de membres : **9**
Afférents au conseil : **9**
En exercice : **9**

Date de la convocation : 16/10/2017
Date d'affichage : 16/10/2017
Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un octobre à seize heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. POLI Pierre-Antoine
M. CIPRIANI Jean-Marie	
Mme GUIQUET Sandra	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Jean-Baptiste
M. MARTINO Enzo	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
M. MANTESE Jean-François	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2221-11 du CGCT, c'est à dire pour les communes comptant moins de 500 habitants ayant opté pour l'intégration des recettes et des dépenses afférentes aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans leur budget principal, les immobilisations inscrites au c/ 21531 sont obligatoirement amortissables.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que celles des subventions associées sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition de Monsieur le Maire.

Biens	Durées d'amortissement
21531 - réseau d'eau	35 ans
13 - subventions transférables	35 ans

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- **Vu** l'instruction comptable et budgétaire M14.
- **Vu** le Budget Primitif 2017.
- **Considérant** que la régularisation visée ci-dessus n'était pas prévue au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1391 : Subventions d'équipement	0,00 €	45 820,17 € (D)
D 681 : Dotations aux amortissements et aux provisions – charges de fonctionnement courant	0,00 €	45 820,17 € (D)
R 281531 : Amortissement réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	45 820,17 € (R)
R 777 : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00 €	45 820,17 € (R)

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré

- **Adopte** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.
- **Décide** de procéder aux virements de crédits sur le budget 2017 conformément au tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 31 octobre 2017

Le Maire

Jean-Luc MILLO

